



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619. Libéria

**Notification  
aux Gouvernements des Etats parties  
aux Conventions de Genève du 12 août 1949  
pour la protection des victimes de la guerre**

---

**Adhésion du Libéria aux  
Protocoles additionnels I et II**

---

Le 30 juin 1988, la République du Libéria a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Les Protocoles entreront ainsi en vigueur pour la République du Libéria six mois plus tard, soit le 30 décembre 1988, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 30 août 1988

